

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 20 MAI 2021**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par madame Anne-Marie Robitaille, vice-présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément au Trésor-du-Boisé		Madame Tania RAOUB
Beaconsfield	Absent	Madame Sabrina PALLOTTA
Beau-Séjour	Absente	Monsieur Éric MUELLER
Bois-Franc-Aquarelle	Absent	Madame Dalia RAMY
Cardinal-Léger		Monsieur David HACHÉ
Catherine-Soumillard	Absent	Madame Ariane GUÉNETTE
Cavelier-De-LaSalle		Monsieur Patrick SÉVIGNY
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Monsieur Ghislain LAPORTE
Collège Saint-Louis		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Dalbé-Viau		Madame Claire NOËL
de la Mosaique		Madame Jessica TALBOT
de la Traversée		Madame Sharon GO
de l'Altitude		PAS DE CÉ
de l'Odyssée		Madame Jessica GAGNON
de l'Orée-du-Parc		Monsieur Benoît LEFEBVRE
des Amis-du-Monde		Madame Raymonde GOMIS
des Berges-de-Lachine		Madame Martine RIENDEAU
des Coquelicots		Madame Françoise MICHAUD
des Découvreurs		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Grands-Êtres		Monsieur Éric CARON
des Marguerite	Absente	Madame Anne-Hortense EBENA
des Saules-Rieurs		Madame Lyne CHLALA
des Sources		Monsieur David LEMIEUX
Dollard-des-Ormeaux		NIL
Dorval-Jean-XXIII	Absente	Monsieur Steeve NADON
du Bois-de-Liesse	Absent	Madame Nathalie FORTIN
du Bout-de-l'Isle	Absent	Monsieur George BALOUZAKIS
du Grand-Chêne	Absente	Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Héron	Absente	Madame Valérie OSTER
du Petit-Collège	Absent	Madame Stéphanie LAMPE
du SAS	Absente	Monsieur Robert HAMEL
Édouard-Laurin	Absent	Madame Diane BOUCHER
Émile-Nelligan		Monsieur Dan NGUYEN
Enfants-du-Monde	Absente	Monsieur Steve HILLIER
Enfant-Soleil		Madame Maria DAGOSTINO
Félix-Leclerc		NIL
Gentilly		Madame Christine TELLIER
Guy-Drummond	Absent	Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Harfang-des-Neiges	Absent	Monsieur Hilal ELAYOUBI
Hébert		Monsieur Jean-Claude AURA
Henri-Beaulieu	Absent	Madame Marie-Hélène CHARTIER
Henri-Forest		Monsieur Imad LAGRAFEL
Île-des-Soeurs		NIL
Jacques-Bizard	Absent	NIL
Jardin-des-Saints-Anges	Absent	Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jean-Grou	Absente	Madame Roberte LOUISMA
Jonathan	Absente	Madame Karine LÊ
Jonathan-Wilson		Monsieur Carl LETENDRE
John-F. Kennedy		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
Joseph-Henrico	Absente	Monsieur Yan OUELLETTE
Katimavik	Absente	Madame Marie FOREST
Lajoie	Absent	Madame Achlai ERNEST
Lalande	Absente	Monsieur Pierre-Olivier DESERRERES
		Madame Mélanie PIECHA

Laurendeau-Dunton	Absent	Monsieur Guillaume LEFEBVRE
Laurentide	Absente	Madame Mina KIMOUCHE
L'Eau-Vive	Absent	Monsieur Presley TCHOUA
Lévis-Sauvé	Absente	Madame Scindya DE BARROS
Marguerite-Bourgeois	Absente	Madame Karolina ZAJDA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	Absente	Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont	Absente	Madame Catherine GRAND
Notre-Dame-de-la-Garde		Madame Kim COLLIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absente	Madame Caroline CHASSÉ
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Hélène MARCHAND
Notre-Dame-des-Rapides		Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes	Absent	Monsieur Ari COHEN
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUJOU
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige	Absente	Madame Elham ESHAGHPOUR-PAKDEHI
Philippe-Morin	Absente	Madame Florence SAY
Pierre-Laporte		Madame Yvette BONVALOT
Pierre-Rémy	Absente	Madame Sophie LAROSE
Pointe-Claire		Monsieur Jocelyn REID
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Madame Caroline CHARTRAND
Saint-Clément-Ouest		Madame Tania NAIM
Sainte-Catherine-Labouré		Monsieur Mellel RACHEDI
Sainte-Genève-Ouest		Madame Karine BABIN
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		NIL
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	Absente	Madame Annik LARTIGAU
Saint-Louis	Absente	Madame Anne-Maxime DAGENAIS
Saint-Luc		Madame Kristelle ONG TONE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement	Absent	Monsieur Daniel BÉLIVEAU
Victor-Thérien		Madame Isabeau MORRISSETTE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

John-F.-Kennedy	Monsieur Yan OUELLETTE
de l'Odyssée	Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour	Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy	Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Ekaterina Ianovskaïa, substitut, Beau-Séjour
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Cavalier-De-LaSalle
 Madame Geneviève Dessureault, substitut, école des Saules-Rieurs
 Monsieur Jonathan Cyr, substitut, école Jacques-Bizard
 Monsieur Constantin Fortier, substitut, école Monseigneur-Richard
 Madame Claudia Martel, substitut, école Notre-Dame-des-Rapides
 Monsieur Jean Lavertue, substitut, école Saint-Louis

Public

Aucun public n'assiste à la séance

Autres présences

Assistent également à la réunion : madame Danielle Roberge (directrice générale adjointe – RÉTAC : Est et Verdun) et monsieur Rudi Maghuin à titre de secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 16.

Madame Anne-Marie Robitaille, vice-présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

1. PAROLE DU PUBLIC

Aucun public n'assiste à la rencontre.

2. MOT DE LA DGA - MADAME DANIELLE ROBERGE (RÉTAC EST ET VERDUN)

Madame Danielle Roberge salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil. Elle fait une rétrospective des événements survenus depuis le début de la pandémie. Beaucoup de transformations ont été vécues et beaucoup d'orientations ont été données par le ministère. Madame la DGA souligne qu'on est passé en virtuel du jour au lendemain. Il a fallu de nombreux ajustements. Elle soutient qu'on a fait des bonds énormes en seulement une année. Elle évoque l'alternance au secondaire, le changement au niveau du savoir essentiel, l'arrivée du masque, les changements au niveau des bulletins (passage de trois à deux bulletins, la pondération, l'évaluation du ministère, etc.), la COVID-19, la grève, la mise en place du service de garde d'urgence, le tutorat, les zones de couleurs différentes, les bulles, la distanciation, etc. Madame Roberge soutient que les enseignants ont fait des efforts titanesques et que les directions d'établissement ont été en mesure de naviguer à travers vents et marées. Madame la DGA souligne que les directions d'établissement lui ont signalé la grande collaboration des parents malgré toutes ces circonstances exceptionnelles. Elle tient à les remercier pour leur soutien continu.

Madame Roberge dresse un bilan des cas de COVID-19 en date du 16 mai 2021. Pour l'Ouest A, 212 cas ont été déclarés (173 élèves, 39 membres du personnel) et 110 groupes ont été retirés. Pour l'Ouest B, 690 cas ont été déclarés (583 élèves, 107 membres du personnel) et 260 groupes ont été retirés. Dans l'Est, 341 cas ont été déclarés (312 élèves, 69 membres du personnel) et 142 groupes ont été retirés. À Verdun, 124 cas ont été déclarés (97 élèves, 27 membres du personnel) et 47 groupes ont été retirés. À Saint-Laurent, 1 108 cas ont été déclarés (898 élèves, 210 membres du personnel) et 465 groupes ont été retirés. À Lachine, 388 cas ont été déclarés (328 élèves, 60 membres du personnel) et 130 groupes ont été retirés. À LaSalle, 434 cas ont été déclarés (376 élèves, 58 membres du personnel) et 179 groupes ont été retirés. En ce qui concerne la Formation professionnelle et la Formation générale aux adultes, 223 cas ont été déclarés (199 élèves, 24 membres du personnel) et 23 groupes ont été retirés. Au total, 3 560 cas ont été déclarés au CSSMB (2 966 élèves, 594 membres du personnel) et 1 356 groupes ont été retirés. Madame la DGA souligne que la vaccination semble avoir un effet car on ferme de moins en moins de classes.

Madame Roberge indique que Québec a annoncé le coup d'envoi pour la vaccination des jeunes âgés de 12 à 17 ans. Les adolescents pourront commencer à recevoir le vaccin dans des Centres de vaccination à partir du 25 mai. Madame la DGA ajoute qu'une vaccination dite familiale sera offerte du 21 au 25 mai. Celle-ci sera effectuée directement à l'auto ou à vélo, au circuit Gilles Villeneuve ou à l'aéroport. La vaccination sera offerte dans les écoles du 7 au 14 juin pour les enfants âgés de moins de 14 ans. Ils devront avoir un formulaire de consentement. Madame Roberge déclare que le CSSMB négocie présentement avec les CIUSSS pour où sera situé le point de vaccination. Madame la DGA

mentionne qu'il a été annoncé qu'une première dose de vaccin devrait bientôt être donnée aux enfants et que le CSSMB espère qu'une deuxième dose puisse être donnée au retour des vacances afin de passer une année scolaire plus calme en 2021-2022.

Madame la DGA évoque le [Plan de relance 2021-2022 pour la réussite éducative](#). Celui-ci comprend trois axes d'intervention : La réussite éducative et la réduction des écarts d'apprentissage, le bien-être et la santé mentale, l'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques.

En ce qui concerne la réussite éducative et la réduction des écarts d'apprentissage, madame Roberge indique qu'il s'agit de mesures spéciales d'entraide éducative et d'accompagnement pédagogique comme le tutorat qui sera continu l'année prochaine. Elle ajoute qu'il y aura aussi un soutien au niveau estival. On aura deux modalités pour les élèves du secondaire. Elle annonce environ deux semaines de rattrapage après le 24 juin pour les élèves éprouvant afin de reconsolider leurs apprentissages. Elle ajoute que les directions d'établissement entreront en contact avec les parents à ce sujet. Madame la DGA mentionne que le CSSMB avait prévu que les cours d'été du secondaire soient donnés en virtuel. Elle soutient que le CSSMB étudie les nouvelles modalités ayant récemment été annoncées par le premier ministre du Québec pour voir si les cours d'été seront donnés virtuellement, en présentiel ou de façon bimodale. Madame Robitaille relate que le CSSMB est préoccupé par ses élèves de sixième année qui entreront au secondaire en septembre prochain. Des camps d'été seront tenus pour les en ayant besoin et entreront en contact avec leurs parents. Elle ajoute que ce camp d'été devrait se tenir de façon virtuelle. Toujours dans le plan du ministère, madame la DGA signale qu'il faudra maximiser les compétences numériques des élèves et du personnel.

Au sujet du bien-être et de la santé mentale, deuxième axe d'intervention du Plan de relance pour la réussite éducative, madame la DGA indique que le CSSMB a toute une équipe qui travaille avec les directions d'établissement, les enseignants et le personnel. Les objectifs de cet axe sont : favoriser le bien-être des élèves et du personnel, maintenir une organisation scolaire motivante, augmenter les occasions de sortir et de profiter du plein air.

Pour ce qui est du troisième axe relatif à l'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques, madame Roberge exprime qu'il vise à revenir progressivement à la normale en ce qui a trait aux encadrements pédagogiques. Elle ajoute que le gouvernement est en train de créer un projet pilote d'aide aux enseignants pour permettre de soutenir les classes de façons plus particulières.

Madame la DGA souligne avoir reçu des questions relatives à la mise en place de nouveaux programmes. Elle mentionne que ces questions concernaient une école et que le Secrétariat général a visité son CÉ pour en traiter. Madame Roberge ajoute que ces questions sont situationnelles et qu'elle ne les abordera pas au CP. Le délégué de l'école Pierre-Laporte déclare que tous les parents du CP méritent d'être informés de ce qui s'est passé à son établissement car cela peut également avoir des conséquences sur d'autres écoles. Il déclare que l'école Pierre-Laporte est connue comme une école publique réputée notamment pour son programme de musique. Au départ, il y avait quatre programmes spéciaux à cet établissement : La danse, la musique, l'informatique et le plein-air. Le délégué ajoute qu'on se retrouve aujourd'hui avec une école située en milieu très défavorisé et pour laquelle ne subsiste que la musique car les autres programmes ont disparu au fil du temps. Il affirme que la musique constitue un pilier fondamental constituant l'identité de l'école Pierre-Laporte. Il ajoute qu'il y a quatre sphères d'instruments à cette école : piano, guitare, instruments à vents et instruments à cordes). Il s'agit de la seule école publique du Québec offrant ces sphères d'instruments. Le délégué soutient que le CÉ n'a été informé qu'en janvier dernier du fait que la direction avait décidé unilatéralement de supprimer deux sphères d'instruments : le piano et la guitare. Il déclare que la majorité des élèves s'inscrivent avant tout à l'école Pierre-Laporte pour les instruments particuliers que sont notamment le piano et la guitare. Il ajoute que plusieurs autres écoles offrent les harmonies. Le délégué indique que le CÉ de son établissement

demande à pouvoir se prononcer à ce sujet et à pouvoir monter un groupe de travail afin d'analyser comment faire la promotion du programme pour le revitaliser et le revamper. Pour justifier la suppression de ces deux sphères d'instrument, la direction de l'école Pierre-Laporte a invoqué des raisons financières, le manque d'élèves inscrits et qu'il s'agit de cours dits particuliers. Le délégué déclare que les parents de l'école Pierre-Laporte demandent depuis janvier de pouvoir travailler en profondeur sur la problématique avec la direction pour pouvoir trouver une solution. Ils ont aussi demandé de pouvoir voter sur les propositions avancées par la direction de l'établissement. Il mentionne que la direction de l'école Pierre-Laporte s'est rapidement tournée vers les avocats du CSSMB pour analyser si les parents pouvaient se prononcer ou pas sur cette situation. Maître Dion (Secrétaire générale adjointe), venue parler aux membres du CÉ de l'école Pierre-Laporte le 11 mai dernier, a conclu que l'article L85 soulève matière à interprétations. Madame la DGA souligne être une ancienne enseignante en danse et être très sensible à la cause des arts. Elle souligne que la séance du CP n'est peut-être pas la bonne plateforme pour régler cette situation. Elle invite le délégué de l'école Pierre-Laporte à communiquer avec l'analyste du secteur. Elle suggère au délégué de parler au DGA s'occupant du secteur de l'école Pierre-Laporte pour pouvoir regarder certains éléments ayant été énoncés. Madame la DGA soutient avoir bien entendu le délégué de l'école Pierre-Laporte et qu'elle en fera part à son collègue. Elle invite le délégué à communiquer avec son analyste par la suite. Le délégué de l'école Pierre-Laporte déclare que les formations offertes aux membres des CÉ mentionnent que celui-ci doit normalement être tenu informé de tout ce qui se passe dans l'école. Or, le CÉ n'a jamais su que la direction de l'établissement effectuait des analyses de style depuis deux ans et demi. Il a été mis devant le fait accompli en janvier dernier. Les professeurs n'ont jamais informé les parents parce qu'ils craignaient pour leurs postes.

Le délégué a fait parvenir une question relative aux lavabos dans les classes primaires à madame la DGA. Il a appris que ces lavabos ne servent qu'à se laver les mains. Par conséquent, ceux-ci n'ont pas été testés pour le plomb dans l'eau. Ces points d'eau ne devraient jamais être utilisés pour remplir les bouteilles d'eau des enfants. Personne ne connaissait l'existence de cette politique et tous utilisaient ces lavabos pour remplir les bouteilles. Le CSSMB avait transmis des affiches avisant de laisser couler l'eau sans préciser que ces lavabos ne devaient servir qu'au lavage des mains. Seuls les lavabos dans les classes préscolaires ont été testés et peuvent servir à remplir les bouteilles. Madame Roberge déclare qu'il s'agit d'une question qu'elle adressera directement à la présidente du CÉ de cette école. Elle indique que le CSSMB avait testé l'eau de ses établissements avant que le gouvernement ne demande de le faire. L'école Saint-Clément-Est faisait partie du projet pilote. Les classes ont été testées. Il ne s'agit pas d'une règle sinequanone. Majoritairement il n'y a pas de buvettes dans le lavabo de plusieurs des classes. Cependant, dans certaines écoles, comme celle du délégué à l'origine de la question, il y a des lavabos comprenant une buvette. Les cas sont traités différemment. Madame la DGA soutient qu'on fermait les buvettes si on croyait que l'eau n'était pas conforme. On pouvait aussi fermer les buvettes à cause de la COVID-19 si on estimait que les élèves se penchaient trop près et qu'il s'agissait d'un point de contact qu'on voulait éviter. Le lavabo servait pour remplir les bouteilles d'eau quand il y avait des bouteilles d'eau. Madame Roberge assure qu'il n'y aura pas de problème dans ce cas-ci et qu'elle contactera la présidence du CÉ pour lui donner toutes les spécifications en lien avec son école. Elle ajoute qu'il ne faut pas s'inquiéter car les travaux ont été faits dans les règles de l'art. Elle invite les parents ayant des inquiétudes à communiquer avec leurs directions d'établissement. Le délégué à l'origine de la question ayant été posée à madame la DGA déclare qu'il n'y a pas de buvettes dans les classes primaires de son école. Elle ajoute qu'il s'agit de lavabos qui n'ont pas été testés parce que, selon monsieur Marc Bisson (coordonnateur – Service des ressources humaines -Santé et sécurité au travail), une procédure existerait depuis la nuit des temps voulant que les lavabos des classes primaires ne servent pas à remplir les bouteilles d'eau. Personne à son école n'était au courant qu'il s'agissait d'une norme du CSSMB. Par conséquent, depuis toujours les enfants remplissent leurs bouteilles à même les lavabos dans les classes. Le délégué dit comprendre que madame la DGA va correspondre avec la présidence de son CÉ mais que monsieur Bisson a précisé qu'aucun lavabo des classes primaires n'a été testé car la procédure de la CSSMB stipule que les lavabos ne servent qu'à se laver les mains. Il ajoute que seules les classes préscolaires ont buvettes et lavages

de mains. Madame la DGA répond que monsieur Bisson a visité le CÉ de l'école et que toutes ses classes ont été testées dans le cadre d'un projet spécial. Elle ajoute qu'elle veut donner le détail comme il faut au CÉ et qu'elle effectuera un suivi à ce sujet. Il est demandé à madame Roberge de bien vouloir valider auprès du CP que tous les lavabos des classes primaires ont bien été testés.

Madame la vice-présidente demande si des tests seront renouvelés sur ces lavabos suite à l'installation de filtres. Madame la DGA répond que des tests sont effectués en continu depuis le jour 1 où un portrait des tests effectués dans les écoles a été donné. Madame la vice-présidente demande si ces résultats seront rendus publics. Madame Roberge soutient ne pas pouvoir répondre à cette question.

Il est mentionné que des journées de grève sont prévues les 26 et 27 mai ainsi que les 2 et 3 juin prochains. Il est demandé à madame la DGA si les écoles du CSSMB seront fermées toute la journée et quand les parents seront informés. Madame Roberge répond qu'on n'a pas encore tablé sur la façon dont seront orientées l'ouverture et la fermeture car il reste encore des éléments à comprendre au sujet de ces grèves. Elle ajoute que les annonces devraient être faites sous peu. Madame la vice-présidente demande s'il serait possible que les enseignants travaillent avec la plateforme Zoom durant ces journées et quelle est la politique du CSSMB à ce niveau. Madame la DGA répond que ce n'est pas simple car les syndicats adjacents veulent soutenir leurs collègues lors des grèves. Elle explique que les demi-journées de grève occasionnent aussi des soucis au niveau du transport des élèves. Elle souligne que cette orientation a été étudiée mais qu'elle n'a pas été retenue.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/21-05/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Tania Naim - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DGA** (Madame Danielle Roberge – (RÉTAC : Est et Verdun)
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2021**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 19 AVRIL 2021**
- 6. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
 - 6.1. Élections de la FCPQ – Candidature du délégué 1 du CP du CSSMB
- 7. MOT DU SOUS-COMITÉ DE LA FCPQ**
- 8. CONSULTATIONS**
 - 8.1. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)
 - 8.1.1. Mot du sous-comité
 - 8.2. École Jonathan - Critères d'inscription 2022-2023 (retour : 21 mai 2021)
 - 8.2.1. Mot du sous-comité
 - 8.3. École Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont – Modifications à l'acte d'établissement (retour : 11 juin 2021)
- 9. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 9.1. Formation du MEQ offerte aux membres des CÉ
 - 9.2. Protocole, intimidation et racisme
 - 9.2.1. Sous-comité
 - 9.3. 42^{ème} congrès de la FCPQ – « 45 ans + à bâtir ensemble une école pour tous » (25 au 29 mai 2021 – en ligne)
 - 9.4. Réponse au sujet du PTRDI

- 9.5. Résolution d'appui au CÉ de l'école Pierre-Laporte
- 10. MOT DE LA PRÉSIDENCE**
10.1. Correspondance reçue
- 11. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 12. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
13.1. Retour sur la conférence du 18 mai 2021 (Développer l'estime de soi)
13.2. Conférences à venir
13.3. Suivi – Formations du début 2021-2022
- 14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 16. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA**
- 17. MOT DES MEMBRES DU CA**
- 18. MOT DE LA TRÉSORERIE**
18.1 Bilan financier du CP
- 19. VARIA**
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 29 AVRIL 2021

(CP/21-05/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Steeve Nadon** et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 29 avril 2021 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par monsieur Steeve Nadon – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 19 AVRIL 2021

Madame la vice-présidente procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 19 avril 2021.

6. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

6.1. ÉLECTIONS DE LA FCPQ – CANDIDATURE DU DÉLÉGUÉ 1 DU CP DU CSSMB

Madame la vice-présidente félicite monsieur Gnahoua Zoabli suite à son élection au Comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ. Monsieur Zoabli souligne être content de représenter le CP du CSSMB au niveau de la FCPQ et de pouvoir ainsi lui permettre d'exercer une influence.

7. MOT DU SOUS-COMITÉ DE LA FCPQ

La coordonnatrice du sous-comité de la FCPQ présente le projet de résolution et les recommandations de son groupe de travail. Elle souligne que son sous-comité a rencontré les représentants de la FCPQ et du RCPAQ. Elle mentionne que la majorité des membres du sous-comité sont en faveur du maintien de l'affiliation du CP du CSSMB à la FCPQ. Elle ajoute que les membres du sous-comité sont aussi unanimes afin que ces recommandations soient présentées au CP.

Madame la coordonnatrice relate les entretiens s'étant tenus avec les représentant de la FCPQ et du RCPAQ. Elle évoque également les circonstances ayant mené à la réflexion du CP quant à son affiliation à la FCPQ, au RCPAQ ou à aucune de ces deux entités. Elle

transmet les réponses ayant été fournies par les représentants de la FCPQ et du RCPAQ aux multiples questions leur ayant été posées. Elle communique aux membres les réflexions des membres du sous-comité ayant débouché sur le projet de résolution de son équipe.

Les membres du sous-comité considèrent qu'une augmentation de la représentation du CP du CSSMB sur l'exécutif et dans les comités de travail de la FCPQ est primordiale afin d'y exercer une influence accrue. Ils estiment aussi que l'absence de structure et de gouvernance actuellement en place au RCPAQ impliquerait que des efforts considérables devraient être investis par les membres du CP du CSSMB pour bâtir une telle structure de gouvernance. Madame la coordonnatrice souligne que les membres du sous-comité ont aussi pris en considération le fait que le CP du CSSDM occupe une place importante au sein de l'exécutif du RCPAQ. Elle évoque l'approche très différente utilisée par le CP du CSSMB et celui du CSSDM au niveau du gouvernement ou de leurs CSS respectives.

Le sous-comité considère que la FCPQ a une grande crédibilité au niveau du gouvernement et d'importantes ressources. Madame la coordonnatrice indique que le sous-comité considère que de n'être affilié à aucun regroupement pour faire cavalier seul ne serait pas une bonne stratégie à adopter car cela empêcherait le CP du CSSMB de faire entendre son point de vue et ses opinions.

Madame la coordonnatrice déclare que la majorité des membres du sous-comité recommande le statut quo pour le moment. Ils suggèrent de regarder la situation et d'essayer d'accroître l'influence du CP du CSSMB au sein de la FCPQ. Ils proposent de regarder l'an prochain si rien n'a changé au niveau des points de discorde du CP et de la gouvernance de la FCPQ. Elle ajoute que des décisions pourraient alors être prises si tel devait être le cas. Elle mentionne que cela pourrait aussi laisser du temps au RCPAQ pour prendre davantage de maturité car il s'agit d'un nouveau regroupement.

Les membres du CP échangent au sujet de la stratégie à emprunter par le CP du CSSMB et des recommandations du sous-comité.

Il est convenu que le projet de résolution du sous-comité de la FCPQ soit déposé sur le site de partage OneDrive du CP afin que ses membres puissent en prendre connaissance en vue de la rédaction et de l'adoption d'une résolution finale en juin prochain.

Madame la vice-présidente invite les membres du CP à lui faire parvenir leurs commentaires en lien avec ce projet de résolution avant la tenue de la rencontre du 10 juin prochain afin d'éviter que cette consultation ne fasse l'objet de débats interminables.

8. CONSULTATIONS

8.1. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGOYS – CRITÈRES D'INSCRIPTION 2022-2023 (RETOUR : 21 MAI 2021)

8.1.1. Mot du sous-comité

Le coordonnateur du sous-comité de consultation présente le projet de résolution de son groupe de travail.

Les membres du CP se penchent sur la consultation qui leur est soumise.

(CP/21-05/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-03-065 adoptée lors de sa séance du 16 mars 2021, le Conseil d'administration du CSSMB a adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du

Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 17 mars au 21 mai 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE l'expression « Choix d'école extraterritoriale » utilisée à l'article 3.3 est nouvelle, n'est pas définie dans le glossaire et peut porter à confusion;

ATTENDU QUE l'expression « Milieu défavorisé » inscrite au glossaire n'est utilisée nulle part ailleurs dans le document;

ATTENDU QUE les élèves des zones grises 1 et 2 sont des élèves résidant à proximité de leur école de quartier et qu'ils font partie intégrante de la communauté des quartiers où sont situées ces écoles;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les critères d'inscription 2022-2023 du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, présentés par le Service de l'organisation scolaire, avec les recommandations suivantes :

- **QUE** soit ajoutée au glossaire une définition de l'expression « Choix d'école extraterritoriale »;
- **QUE** soit retirée du glossaire l'expression « Milieu défavorisé »;
- **QUE** soit modifié l'ordre de priorité des critères d'inscription apparaissant à l'article 4.2, afin que les élèves des zones grises 1 et 2 pour une première inscription (art. 4.2 d) aient priorité sur l'élève ayant déposé un choix d'école en première inscription (art. 4.2 c).

(Proposé par madame Martine Riendeau – Proposition adoptée à l'unanimité)

ANNEXE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs écoles primaires et secondaires du CSSMB offrent des projets pédagogiques particuliers;

CONSIDÉRANT QUE les méthodes de sélection des élèves pour ces programmes ne sont pas uniformes;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport sur la collecte de données sur l'inventaire des projets pédagogiques particuliers, remis au ministre de l'Éducation le 21 août 2021, dresse un portrait global de l'offre de projets pédagogiques particuliers dans les écoles du Québec, mais sans apporter de précisions quant aux programmes existants au sein du CSSMB;

CONSIDÉRANT QUE dans ce même Rapport seuls les frais chargés aux parents ont été répertoriés par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le CSSMB a déjà en sa possession l'information pertinente concernant les projets pédagogiques particuliers offerts dans chacune de ses écoles, incluant les critères de sélection et le nombre d'élèves participant à chacun de ces projets.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Constantin Fortier et adopté à l'unanimité par les membres du CP :

- **QUE** le CSSMB transmette au CP la liste de tous les projets pédagogiques particuliers offerts dans chacune de ses écoles, en indiquant pour chacune quels sont les méthodes de sélection utilisées, le nombre d'élèves participant à chacun de ces projets particuliers et la contribution parentale exigée par l'école pour chacun d'entre eux.

8.2. ÉCOLE JONATHAN - CRITERES D'INSCRIPTION 2022-2023 (RETOUR : 21 MAI 2021)

8.2.1. Mot du sous-comité

Le coordonnateur du sous-comité de consultation présente le projet de résolution de son groupe de travail.

Les membres du CP se penchent sur la consultation qui leur est soumise.

Il est noté que le délégué de l'école Jonathan souligne rester solidaire avec son CÉ et avec son Comité Accueil et Admission qui souhaitent adopter des critères indiquant le nom d'école alternative Jonathan.

Le vote est demandé. Après avoir procédé à celui-ci, la proposition de résolution est adoptée à la majorité.

(CP/21-05/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-03-067 adoptée lors de sa séance du 16 mars 2021, le Conseil d'administration du CSSMB a adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 17 mars au 21 mai 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE des modifications mineures ont été apportées par le Conseil d'établissement aux critères d'inscription de l'école Jonathan pour l'année scolaire 2022-2023 par rapport à 2021-2022;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école Jonathan est en accord avec les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement demande au surplus que le nom de l'école soit changé pour « l'école alternative Jonathan »;

ATTENDU QUE le nom « école alternative Jonathan » est utilisé depuis plus d'une décennie de façon constante, dans le vocabulaire de la communauté, sur le site web de l'école, sur les correspondances officielles, sur le journal interne et sur le système téléphonique;

ATTENDU QUE le seul endroit où le nom « école Jonathan » apparaît est dans l'acte d'établissement;

ATTENDU QUE les membres considèrent important d'uniformiser le nom de l'école et de tenir compte de l'usage actuel qui en est fait;

ATTENDU toutefois que le nom proposé par la Conseil d'établissement de l'école n'a pas été validé par la Commission de toponymie et que la modification aux critères d'inscription n'est pas le véhicule approprié pour effectuer un changement de nom;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Caron et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents, et sur opposition du représentant de l'école Jonathan, d'adopter les critères d'inscription 2022-2023 de l'école Jonathan, tels que présentés par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par monsieur Éric Caron – Proposition adoptée à la majorité)

8.3. ÉCOLE PAUL-GERIN-LAJOIE-D'OUTREMONT – MODIFICATIONS A L'ACTE D'ETABLISSEMENT (RETOUR : 11 JUIN 2021)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation le 10 juin prochain. À cette occasion, le délégué de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont pourra dresser le portrait des réactions de son CÉ au sujet de cette consultation.

9. SUIVIS ET INFORMATIONS

9.1. FORMATION DU MEQ OFFERTE AUX MEMBRES DES CÉ

Madame la vice-présidente rappelle que les membres des CÉ doivent écouter les [capsules de la formation obligatoire du MEQ](#). Elle indique qu'un courriel devrait être envoyé aux membres du CÉ (parents, membres du personnel et élèves selon les cas) par leur présidence ou par la direction de l'établissement. Elle ajoute que les membres du CÉ auront à certifier de bonne foi qu'ils ont écouté ces capsules. Le CSSMB tiendra un registre mémorisant les personnes ayant suivi la formation. Il est demandé si le registre sera accessible aux CÉ. Madame la vice-présidente répond que la question pourra être posée au CSSMB mais que cela sera probablement le cas.

Un délégué soutient que la direction de son établissement lui a fait parvenir un lien à envoyer aux membres de son CÉ. Il indique qu'il s'agit d'un lien *SharePoint* auquel il n'a pas accès. Il demande si les membres du CP auraient accès à l'attestation dans un autre format. Un délégué répond à sa demande et communique le lien dans un [format différent](#).

Un délégué mentionne que la formation du MEQ est également obligatoire pour les substituts des CÉ. Un second délégué le contredit en affirmant avoir interrogé discuté récemment avec Maître Marie-Josée Villeneuve (Secrétaire générale du CSSMB). Elle a affirmé que la formation est fortement recommandée pour les substituts des CÉ mais qu'elle n'est pas obligatoire.

Un délégué signale que la direction de son établissement a laissé entendre que cette formation n'est pas obligatoire pour les membres du personnel faisant partie du CÉ. Il lui est répondu que cette affirmation est erronée.

Un délégué informe les membres du CP du fait que les membres du personnel ainsi que les élèves faisant partie des CÉ peuvent avoir des substituts.

9.2. PROTOCOLE, INTIMIDATION ET RACISME

9.2.1. Sous-comité

La coordonnatrice du sous-comité mentionne qu'elle présentera un projet de résolution de son groupe de travail le 10 juin prochain.

9.3. 42^{ÈME} CONGRÈS DE LA FCPQ – « 45 ANS + À BÂTIR ENSEMBLE UNE ÉCOLE POUR TOUS » (25 AU 29 MAI 2021 – EN LIGNE)

Madame la vice-présidente rappelle que le 42^{ème} congrès annuel de la FCPQ se tiendra virtuellement du 25 au 29 mai 2021. Elle mentionne que les participants du CSSMB seront contactés par la FCPQ afin d'effectuer leurs choix de conférences. Elle ajoute qu'un suivi du congrès sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du CP.

9.4. RÉPONSES AU SUJET DU PTRDI

Madame la vice-présidente indique que madame Nathalie Provost (directrice du Service de l'organisation scolaire et directrice du Service du transport) a fait parvenir les réponses du CSSMB aux recommandations émises par le CP dans sa résolution relative à la consultation sur le PTRDI 2022-2025. Elle annonce que ces réponses ont été déposées sur le site de partage OneDrive du CP (dossier des consultations – PTRDI 2022-2025).

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 20 heures 55 – Retour de la pause à 21 heures 05.

9.5. RÉOLUTION D'APPUI AU CÉ DE L'ÉCOLE PIERRE-LAPORTE

Les membres du CP conviennent de rédiger une résolution afin de supporter les parents de l'école Pierre-Laporte dans leurs démarches.

(CP/21-05/05)

ATTENDU QUE l'École secondaire Pierre Laporte (ESPL) offre un programme de musique spécial comprenant quatre sphères d'instruments dont pianos et guitares qui accueillent beaucoup de demandes;

ATTENDU le caractère exclusif de l'offre en musique offerte à l'ESPL;

ATTENDU QUE la direction de l'ESPL a unilatéralement modifié le programme de musique;

ATTENDU QUE le CÉ n'a pas été consulté dès le départ (délai de 2 ans ½ avant de le faire savoir);

ATTENDU QUE la direction de l'ESPL n'a pas laissé au CE la possibilité d'évaluer et d'approuver ces modifications;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Constantin Fortier et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'aviser le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys du fait :

QUE le Comité de parents dénonce que le CÉ de l'ESPL n'a pas été consulté;

QUE le Comité de parents demande un statu quo pour le maintien des quatre sphères musicales (pianos, guitares, vents et cordes) jusqu'à ce qu'une solution soit élaborée afin de préserver le statut patrimonial du programme de musique de l'ESPL;

QUE le Comité de parents demande un suivi de la part de la direction générale du CSSMB sur ce dossier.

(Proposé par monsieur Constantin Fortier – Proposition adoptée à l'unanimité)

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE

10.1. CORRESPONDANCE REÇUE

Aucune correspondance particulière n'est à signaler.

11. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Les membres du CCSÉHDAA se sont rencontrés le 11 mai dernier. Le CCSÉHDAA a répondu à la consultation relative aux critères d'inscription 2022-2023 du CSSMB. Les membres ont fait un retour sur le dernier congrès annuel de l'ITA. Il fut question du prochain congrès annuel de la FCPQ. Le CCSÉHDAA a aussi discuté d'un projet de conférences conjointes avec le CP dont il sera question au point 13.2. Ces conférences présentées avec l'assistance de madame Anne-Lyse Levert (directrice adjointe – Service des ressources éducatives – Adaptation scolaire) seraient présentées au début de la prochaine année scolaire et traiteraient du Plan d'intervention et du passage du primaire au secondaire. La prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le 8 juin prochain.

12. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Madame la conseillère n'a rien de particulier à signaler.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

13.1. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 18 MAI 2021 (DÉVELOPPER L'ESTIME DE SOI)

Environ 170 personnes ont assisté à la conférence du 18 mai dernier traitant de l'estime de soi et de la réussite scolaire. Les participants ont été très satisfaits de cette conférence. Les commentaires recueillis ont été très positifs. Madame la coordonnatrice mentionne une recommandation ayant été émise à l'effet d'alterner les présentations des conférences à distance et en présentiel lors du retour à la normale (déconfinement). Elle signale que le sous-comité Intégration et Conférences fera parvenir sous-peu un courriel aux parents pour leur soumettre

un retour sur les conférences ayant été présentées cette année. Elle ajoute qu'on leur demandera aussi leur avis au sujet du format des conférences de la prochaine année scolaire.

13.2. CONFÉRENCES À VENIR

Le CP présentera une dernière conférence pour l'année scolaire 2020-2021, le 9 juin prochain. Cette conférence intitulée « *Comment communiquer efficacement avec mon enfant pour obtenir sa participation et son implication* » sera présentée par madame Vanessa Frenette (Commeuniqué) et s'adressera aux parents du primaire et du secondaire.

13.3. SUIVI – FORMATIONS DU DÉBUT 2021-2022

Le Comité Intégration et Conférences propose que deux conférences soient proposées de façon récurrente à chaque début d'année scolaire. Celles-ci traiteraient du Plan d'intervention et du passage du primaire au secondaire.

Un délégué du CCSÉHDAA indique que la dernière séance 2020-2021 de son comité se tiendra le 21 septembre prochain. Il annonce que le CCSÉHDAA a convenu d'adopter une résolution en juin prochain visant à couvrir les frais éventuels associés à la présentation de ces conférences.

(CP/21-05/06)

ATTENDU QUE le Comité de parents actuel n'a pas le pouvoir d'engager du budget pour le CP de l'année scolaire 2021-2022 (fin des mandats en juillet 2021);

ATTENDU QUE le Comité de parents propose ces conférences pour être en mesure d'offrir aux parents des outils dès le début d'année scolaire;

ATTENDU QUE le Comité de parents actuel n'a pas connaissance du budget dont disposera le prochain Comité de Parents pour l'année 2021-2022;

CONFÉRENCE 1 ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter la conférence de Madame Levert, traitant du plan d'intervention, la semaine du 20 septembre 2021, à compter de 19 heures, par visio-conférence;

ATTENDU QU'II est entendu avec la Présidente du CCSEHDAA, Madame Nathalie Vassilaros, que la conférence sera donnée conjointement par les 2 comités;

ATTENDU QUE le coût de la conférence est nul pour le Comité de parents, et que, si cette disposition venait à changer l'an prochain, le CCSEHDAA est disposé à assumer les frais (résolution à venir au prochain comité CCSEHDAA);

CONFÉRENCE 2 ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter une conférence qui sera animée par un membre du Centre de Services Scolaire Marguerite Bourgeoys, traitant du passage du primaire au secondaire, début novembre 2021, à compter de 19 heures, par visio-conférence;

ATTENDU QUE le coût de cette conférence est nul;

IL EST PROPOSÉ par Madame Claire Noël et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter ces 2 conférences pour l'année scolaire 2021-2022, en visioconférence, et pour un coût total nul pour le Comité des Parents.

(Proposé par madame Claire Noël – Proposition adoptée à l'unanimité)

Les membres du CP félicitent chaleureusement madame Claire Noël pour son travail et pour ses efforts ayant permis au comité de programmer de belles, nombreuses et intéressantes conférences au cours de l'année 2020-2021. Madame Claire Noël tient à souligner les efforts soutenus et appréciés de madame Claudia Martel au sein du Comité Intégration et Conférences et à la transmettre sa reconnaissance.

14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

La coordonnatrice du Comité Innovation et Communication mentionne avoir fait parvenir une demande au Secrétariat général du CSSMB afin de migrer de la plateforme *Zoom* à la plateforme *Teams* en 2021-2022. Elle souligne l'assistance de monsieur Presley Tchoua et de madame Kim Collin au sein du comité et les remercie pour leur apport.

Les membres du CP répondent à un sondage visant à déterminer quelles seraient leurs préférences pour le format des séances 2021-2022 advenant que celles-ci puissent se tenir en présentiel. Les résultats du sondage vont comme suit :

- Rencontres en présentiel : 5% des répondants;
- Rencontres en virtuel : 33% des répondants;
- Alternances de rencontres virtuelles et en présentiel : 41% des répondants;
- Rencontres hybrides : 21%.

15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

La représentante du CP au Comité consultatif de transport indique avoir communiqué avec tous les délégués des comités de transports des CSS francophones et anglophones de l'île de Montréal au sujet des tarifs de la STM. Elle mentionne avoir reçu certaines réponses assez floues. Pour rappel, la STM n'a pas accepté d'offrir un tarif réduit mensuel pour les étudiants. Elle souligne que le montant retourné aux élèves ayant une carte de la STM devrait être revu à la hausse. Ce montant (10 000 \$) est fixe depuis une douzaine d'années. Madame la représentante soutient qu'on considère qu'il est injuste que les enfants transportés en autobus jaunes ne paient pas de frais alors que les autres doivent payer une carte de la STM. Elle ajoute que la Société de transport de Montréal ne fait aucun effort pour offrir des tarifs réduits. Elle a déclaré ne pas être en mesure de le faire à cause de problématiques budgétaires liées à la pandémie.

16. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA

Madame la coordonnatrice du sous-comité ÉVA déclare qu'elle présentera un projet de résolution aux membres du CP le 10 juin prochain.

17. MOT DES MEMBRES DU CA

La dernière séance du CA s'est déroulée rondement. L'augmentation du prix des matériaux a haussé les coûts pour les agrandissements des écoles. Le Conseil du trésor a autorisé les CSS à respecter ces augmentations leur permettant de ne pas entraver les rénovations qui étaient prévues. Le PTRDI 2022-2025 a été adopté. La Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves a aussi été adoptée. Le président du CA du CSSMB a félicité le travail conjoint du CP et du Secrétariat général dans l'élaboration de cette politique. Monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB, a déclaré que le CSSMB a reçu 510 000 dollars du MEQ pour le tutorat mais qu'environ le double de ce montant a déjà été dépensé pour ce programme. Le CSSMB recevra d'autres montants mais ceux-ci ont déjà été dépensés. Il a aussi annoncé que l'école estivale sera

offerte pour l'apprentissage des élèves. Aussi pour les élèves de sixième année, ce qui est une nouveauté. Le Directeur général du CSSMB a évoqué un projet de recherche ayant été mené sur la douance ainsi qu'un projet de recherche sur l'impact de la COVID-19 sur les élèves et les membres du personnel. Ce projet de recherche sera déposé au CA. Il a également mentionné que l'entente de principe avec la Fédération Autonome de l'Enseignement (FAE) avait été acceptée. Il a ajouté que cela ne mettra pas fin à la grève car les enseignants sont solidaires des autres corps de métier.

18. MOT DE LA TRÉSORERIE

18.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière dresse le bilan financier du CP.

19. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE, DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 10 juin 2021.

(CP/21-05/07)

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 01. La prochaine réunion du CP aura lieu jeudi, le 10 juin 2021 à 19 h 15 sur la plateforme Zoom.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)



Madame Anne-Marie Robitaille,
Vice-présidente du Comité de parents



Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 20 MAI 2021 – CP

/rm